PREMIUM ALLEMAGNE 2012

Titre de créance présentant un risque de perte
en capital en cours de vie et à l'échéance

Période de commercialisation : du 6 novembre au 20 décembre 2012

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

L'investisseur supporte le risque de crédit sur l'émetteur BNP Paribas (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 26 octobre 2012).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 5 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
- **Éligibilité :** Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
- Titre de créance exposé à l'indice allemand DAX® (dividendes non réinvestis)

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage uniquement sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Communication à caractère publicitaire

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

UAF PATRIMOINE
Des stratégies et des hommes

Premium Allemagne 2012 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 5 ans, proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions allemand via l'indice DAX® (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Un possible remboursement anticipé ou à l'échéance, assorti d'un coupon de 7 % par année écoulée si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au moins un des 20 jours ouvrés de chaque période annuelle de constatation ;
- Sinon, si l'indice a toujours clôturé en baisse par rapport à son niveau d'origine lors des 5 périodes annuelles de constatation,
  - Soit, le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine, la valeur finale du support est alors l'intégralité de la valeur nominale.
  - Soit, le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine, la valeur finale du support est alors la valeur nominale diminuée de la baisse de l'indice.

Pour bénéficier de la hausse de l'indice sur 5 ans, ou de la protection du capital jusqu'à 50 % de la baisse de l'indice DAX® (dividendes non réinvestis), l'investisseur accepte de limiter ses gains à 7 % par an en cas de forte hausse de l'indice.

La valeur nominale du produit équivaut à 1000 €.

N.B : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit ne constitue pas le montant qui leur est effectivement restitué, ce dernier étant diminué des éventuels frais d'entrée/arbitrage, frais de gestion annuels, frais relatifs à la garantie plancher en cas de décès, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement. Le remboursement est par ailleurs soumis à l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

L'INDICE DAX® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

L'Allemagne confirme son statut de puissance économique mondiale. Avec un taux de chômage historiquement bas à 5,4 %* et une croissance supérieure à celle des autres pays européens, elle a endossé un statut de leader en Europe, notamment grâce à une balance commerciale excédentaire et à des finances publiques équilibrées.

* Données Eurostat, juin 2012

Premium Allemagne 2012 est donc indexé à la performance du DAX® (dividendes non réinvestis), indice composé des 30 capitalisations boursières majeures allemandes et diversifié sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.dax-indices.com).

À titre indicatif, le niveau de l'indice au 1er octobre 2012 est de 3988,49 points.

Répartition sectorielle de l'indice

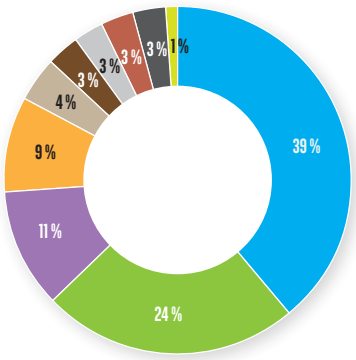

Performances historiques de l'indice du 31 décembre 1987 au 1er octobre 2012

Source : BNP Paribas, Bloomberg, 1er octobre 2012

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Tous les ans, **le niveau de l'indice est observé pendant 20 jours et non pas à une seule date de constatation**.

De l'année 1 à 4 (remboursement anticipé automatique)

Au cours des 20 jours ouvrés de chaque période annuelle de constatation :

- Si **l'indice clôture au moins une fois à son niveau d'origine ou au-dessus, l'effet Premium se déclenche** et l'investisseur reçoit* :

La valeur nominale

+

Un coupon de 7 % par année écoulée

Soit un taux de rendement brut de 7 % maximum.

- Sinon, le titre de créance se poursuit jusqu'à l'année suivante.

L'EFFET PREMIUM

L'effet Premium permet d'augmenter les possibilités de remboursement anticipé et de versement de coupons.

Si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à l'un des 20 jours ouvrés d'une des périodes annuelles de constatation, la valeur finale du support est alors la valeur nominale augmentée d'un coupon de 7 % par année écoulée.

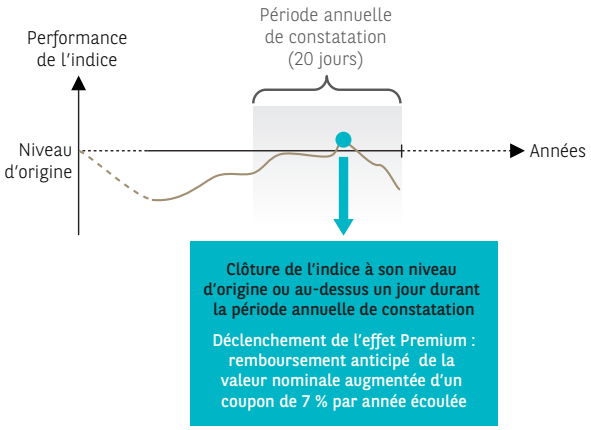

A échéance

Au cours des 20 jours de la dernière période de constatation :

- Si l'indice clôture au moins une fois à son niveau d'origine ou au-dessus, **l'effet Premium se déclenche** et l'investisseur reçoit* :

La valeur nominale + **5 coupons de 7 %, soit 35 %**

Soit un taux de rendement actuariel brut de 6,19 %.

- Sinon deux possibilités :
  - Soit le dernier jour de la dernière période de constatation l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors :

La valeur nominale

  - Soit le dernier jour de la dernière période de constatation l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors :

La valeur nominale diminuée de la performance finale de l'indice
L'investisseur subit une perte en capital équivalente à la baisse de l'indice

La perte en capital peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.

*Voir modalités de versement de la valeur nominale et du coupon (page 6).

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance finale de l'indice
- Pourcentage de remboursement de la valeur nominale
- Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance
- Coupons versés

Scénario défavorable : baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine

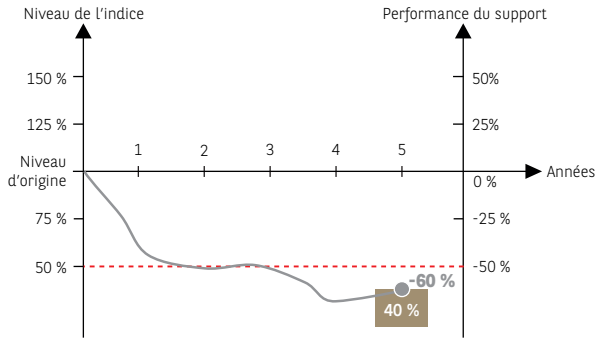

- L'indice baisse de manière régulière en dessous de son niveau d'origine au cours des 5 ans.
- Le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine.

Remboursement en année 5 : valeur nominale - 60 % = 40 % de la valeur nominale, **soit un taux de rendement actuariel brut de -16,74 %** (identique à celui de l'indice).

Scénario intermédiaire : l'indice clôture en baisse modérée par rapport à son niveau d'origine

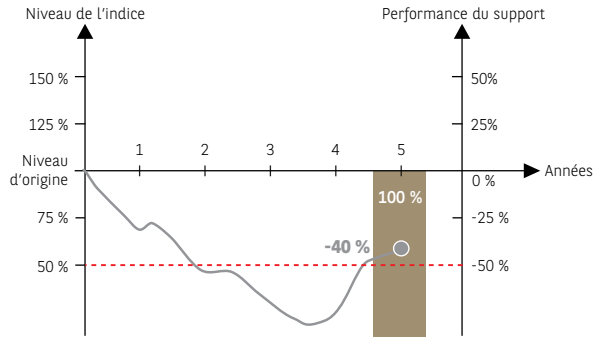

- L'indice baisse de manière régulière au cours des 4 premières années et se reprend à partir de la cinquième année.
- Le dernier jour de la dernière période de constatation, l'indice est en baisse de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Remboursement en année 5 : 100 % de la valeur nominale, **soit un taux de rendement actuariel brut de 0,00 %** (contre un taux de rendement actuariel brut de -9,71 % pour l'indice).

Scénario favorable : l'indice clôture en hausse à l'issue de la 5ème année

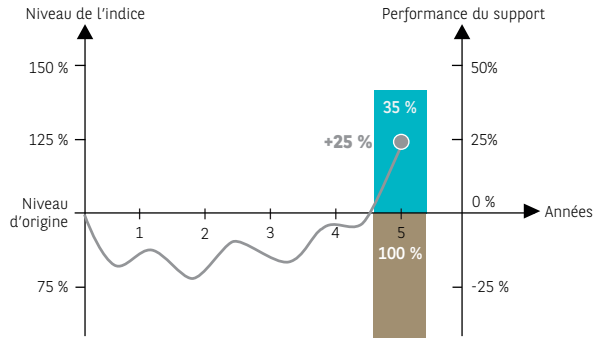

- L'indice ne retrouve son niveau d'origine qu'au bout de 5 ans.
- L'indice clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine au moins un des 20 jours ouvrés de la dernière période de constatation. Le dernier jour de cette période, il clôture en hausse de 25 %.
- L'effet Premium se déclenche.

Remboursement en année 5 : valeur nominale + 5 x 7 % = 135 % de la valeur nominale, **soit un taux de rendement actuariel brut de 6,19 %** (contre 4,56 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé

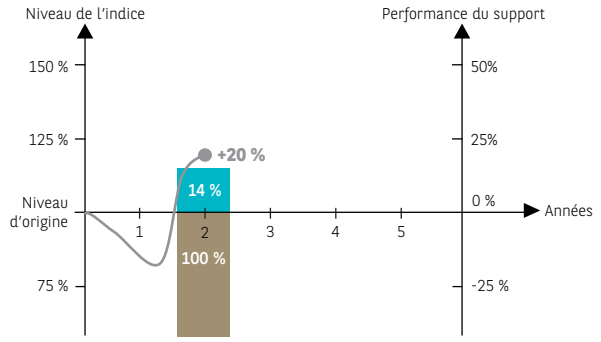

- L'indice baisse continuellement la première année.
- Le dernier jour de la seconde période de constatation, l'indice est en hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine.
- L'effet Premium se déclenche.

Remboursement en année 2 : valeur nominale+ 2 x 7 % = 114 % de la valeur nominale, **soit un taux de rendement actuariel brut de 6,77 %** (contre 9,54 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine pendant toutes les périodes annuelles de constatation et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la valeur finale du support serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- Chaque année, le niveau de l'indice par rapport à son niveau d'origine est constaté pendant 20 jours et non pas à une date unique. La probabilité de remboursement anticipé et de versement de coupons est ainsi augmentée. Si l'effet Premium se déclenche, la valeur finale du support correspond à la valeur nominale augmentée d'autant de coupons de 7 % que d'années écoulées.
- Le gain potentiel est de 7 % par an même si la performance de l'indice est comprise entre 0 % et 7 %.
- Il suffit que l'indice ne soit pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine le dernier jour de la dernière période de constatation pour que la valeur finale du support reste égale à la valeur nominale.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital : si l'indice est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine le dernier jour de la dernière période de constatation, alors l'investisseur subit une perte en capital équivalente à la baisse de l'indice. Celle-ci peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- Le gain est plafonné à 7 % par an, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice DAX® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions allemand.

Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice DAX®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche du dernier jour de la dernière période de constatation si l'indice est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

• **Code ISIN**	FR0011318575
• **Forme juridique des Titres de créance**	Obligations présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
• **Émetteur**	BNP Paribas S.A. (S&P : A+ / Moody's : A2 / Fitch A+ au 26 octobre 2012)
• **Valeur nominale**	1 000 €
• **Éligibilité**	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
• **Souscription**	Du 6 novembre 2012 au 20 décembre 2012
• **Frais**	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.
• **Sous-jacent**	Indice DAX® (dividendes non réinvestis) ; code ISIN : DE0008467440
• **Date d'émission**	16 octobre 2012
• **Date de constatation du niveau d'origine de l'indice**	3 janvier 2013
• **Périodes annuelles de constatation**	Du 12 novembre 2013 au 9 décembre 2013 (inclus), du 12 novembre 2014 au 9 décembre 2014 (inclus), du 12 novembre 2015 au 9 décembre 2015 (inclus), du 11 novembre 2016 au 8 décembre 2016 (inclus)
• **Dates de versement de coupons**	16 décembre 2013, 16 décembre 2014, 16 décembre 2015, 15 décembre 2016
• **Dates de remboursement anticipé**	31 décembre 2013, 31 décembre 2014, 31 décembre 2015, 30 décembre 2016
• **Dernière période de constatation**	Du 13 novembre 2017 au 8 décembre 2017 (inclus)
• **Date de constatation finale**	8 décembre 2017
• **Date d'échéance**	29 décembre 2017 (en l'absence de remboursement anticipé)
• **Agent de calcul**	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
• **Marché secondaire**	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de créance sans fourchette de prix achat/vente.
• **Valorisation**	Quotidienne
• **Cotation**	NYSE Euronext Paris
• **Règlement/livraison**	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

DANS LE CADRE D'UNE SOUSCRIPTION EN ASSURANCE : VIE OU CAPITALISATION

- Les titres de créance Premium Allemagne 2012 peuvent être choisis comme unités de compte dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
- Ces contrats d'assurance ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur.
- La valeur prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur d'émission des titres Premium Allemagne 2012 au 3 janvier 2013.
- Premium Allemagne 2012 est proposée en qualité d'unité de compte et elle est soumise au risque de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur BNP Paribas S.A.
- En cas d'arbitrage, de rachat avant l'échéance ou en cas de décès dans le cas d'un contrat d'assurance vie, le client sortira aux conditions de marché et pourra constater une perte ou un gain en capital, non mesurable a priori.
- La valeur du titre de créance retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Les prélèvements (frais de gestion et cotisation décès) liés aux contrats d'assurance ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Premium Allemagne 2012. Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leurs notice d'information ou conditions générales. Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.
- Les titres de créance Premium Allemagne 2012 en tant qu'unités de compte de contrats d'assurance vie bénéficieront de la fiscalité spécifique de ces derniers. Pour une information complète sur la fiscalité des contrats d'assurance vie, reportez-vous à leurs notice d'information ou conditions générales.

AVERTISSEMENT

Premium Allemagne 2012 (ci-après les « Obligations ») sont des obligations **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance,** émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur NYSE Euronext Paris et pouvant notamment être utilisées comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance et libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Premium Allemagne 2012. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance sur Premium Allemagne 2012 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les investisseurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Obligations et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Obligations au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Obligations et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Obligations avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Programme d'émission d'Obligations» daté du 15 juin 2012 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission. **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Obligations, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur le site www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Obligations, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur**. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. DAX est une marque déposée de Deutsche Börse AG. Les titres présentés ici, les « Titres » ne sont ni promus ni vendus par Deutsche Börse AG. Deutsche Börse AG ne saurait être tenu responsable et ne donne aucun avis - explicite ou implicite - en ce qui concerne le caractère opportun d'un investissement sur les titres en général. La relation entre Deutsche Börse AG et le Licencié est limitée à l'usage de DAX et certaines marques services, et noms déposés de Deutsche Börse AG. Les indices mentionnés précédemment sont déterminés, pondérés et calculés par Deutsche Börse AG sans lien avec le Licencié ou les Titres. Deutsche Börse AG n'est pas responsable ni n'intervient quant à la fixation des dates, prix, nombre de titres émis ou la formule de remboursement. Deutsche Börse AG n'a aucun lien avec l'administration, la promotion ou la vente des Titres. Deutsche Börse AG ne garantit ni l'authenticité ni l'exactitude de l'indice ni d'aucune de ses données et n'assume aucune responsabilité concernant toute erreur, oubli ou interruption le cas échéant. Deutsche Börse AG ne garantit en aucune manière - implicite ou explicite - les résultats que pourrait obtenir le Licencié, les détenteurs des titres ou toute personne a partir de l'indice ou des données qu'il contient. Deutsche Börse AG ne garantit en aucune manière et attire l'attention des investisseur sur la valeur marchande, la justesse d'utilisation ou l'usage de l'indice et de ses données : de plus Deutsche Börse AG ne serait en aucun cas être tenu responsable de toutes pertes directes ou indirectes.

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

UAF PATRIMOINE
Des stratégies et des hommes